

## **Commune de VILLARD-SUR-DORON**

### **Conseil Municipal du jeudi 24 février 2011 à 20 heures**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC (départ à 23 h 15), Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY (arrivée à 21 h 20), Jean-François DUGIT-GROS, Xavier HERPIN, Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR, André PALLA.

**Absents :** Hélène DURAND, Christelle PERSONNAZ, Cédric MEILLEUR (pouvoir à Karine MEILLEUR)

**Secrétaire de Séance :** Xavier HERPIN

M. le Maire souhaite la bienvenue à Mesdames Annick CRESSENS, présidente de la commission Sociale de la communauté de communes du Beaufortain et Muriel PERRIER, responsable du Relais Assistantes Maternelles (RAM) qui viennent présenter le bilan du contrat enfance jeunesse et le nouveau contrat à élaborer pour la période 2011 à 2014.

#### **Point n° 1 : Présentation du bilan du contrat enfance jeunesse 2008-2010 et engagement du nouveau contrat 2011-2014**

Le domaine de la petite enfance et de la jeunesse est une compétence optionnelle de la communauté de communes du Beaufortain, elle a été déléguée à l'Association d'Animation du Beaufortain dans le cadre d'une convention d'objectifs signée en 2009.

Le secteur petite enfance s'articule autour de trois entités :

▶ **La halte garderie** accueille 12 enfants maximum sur un créneau horaire 8 h à 18 h, 5 jours par semaine.

Il y a 4 places d'accueil permanent (réservation à l'année) et 8 places d'accueil occasionnel pour les enfants de 3 mois à 6 ans. La fréquentation reste stable avec une moyenne de 105 enfants à l'année entre 2008 et 2010. Le taux de fréquentation de 83.51 % est très bon et beaucoup de demandes ne peuvent pas être satisfaites.

Le coût de cette structure est couvert par la CAF, la participation des parents et la participation de la CCB, dont 51 % des subventionnés par la CAF. Les tarifs sont fonction du quotient familial et imposés par la CAF.

Il existe également une halte garderie saisonnière à Arêches pour répondre aux besoins pendant l'hiver.

▶ **Le relais assistantes maternelles (RAM)** a pour objectif l'information des parents (aide à la rédaction des contrats de travail), la rencontre entre les assistantes maternelles et les enfants, la promotion de la profession d'assistante maternelle, l'observation des conditions d'accueil des enfants. La fréquentation a été forte en 2006 (nouveau contrat de travail) et en 2009 en raison de nombreuses naissances sur le canton. Il semble que le RAM soit peu connu, une amélioration de l'information est nécessaire.

▶ **Le centre de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans** concerne les accueils du mercredi et vacances scolaires ainsi que l'accueil périscolaire d'Arêches.

Le centre de loisirs fonctionne environ 70 jours par ans de 8 h à 18 h et a accueilli 325 enfants en 2010.

L'accueil périscolaire d'Arêches est saisonnier et concerne en moyenne 21 enfants par jour, accueillis par deux animatrices sur 4 jours. Ce dispositif est en partie subventionné par la CAF qui n'a pas souhaité l'étendre aux accueils créés dans les autres communes.

Cet axe devrait être inscrit dans le nouveau contrat enfance jeunesse, un recensement de ce qui existe dans chaque commune est nécessaire mais il conviendra de ne pas modifier ce qui fonctionne bien dans les communes.

Le secteur Jeunesse est sous la responsabilité d'un comité dynamique et de Valérie GESLIN, animatrice à temps complet très appréciée des jeunes. Il y a un fort partenariat entre l'animatrice et le collège.

Le financement est assuré par le Conseil Général de la Savoie et la communauté de communes du Beaufortain

Une meilleure communication des actions auprès de jeunes et des parents est nécessaire.

Madame CRESSENS invite les élus à assister au **comité général de la commission sociale le 28 mars à 20 h à la salle des fêtes de Beaufort.**

Après cet exposé, l'ensemble des élus souhaite que le contrat enfance jeunesse soit renouvelé et que des actions soient organisées dans les villages.

## Point n° 2 : Programme d'action des travaux en forêt communale pour l'année 2011

Monsieur Georges TRAMIER, Agent ONF en charge de la forêt soumise, présente le programme des coupes à mettre en vente en 2011, soit 2509 m<sup>3</sup> réalisées au moyen de tracteurs ou de câbles, les recettes attendues s'élèvent à 51 755 €.

Le programme des travaux porte sur :

- l'entretien des routes forestières avec 2 passages pour l'ouverture des voies d'eau et fossés bordiers : 4 660 €
- l'entretien des sentiers de gestion avant les coupes à câbles parcelles N° 3 et 4 : 4 400 €
- l'entretien des limites de parcelles N° 19 et 20, la peinture des N° parcelles 1 à 5-7-8 : 8 460 €
- des travaux d'investissement passage après coupes des parcelles n° 7 et 68 : 8 200 €, possibilité de subvention du Conseil Général à hauteur de 30 %, soit 2 400 €
- traçage des lignes de câble en parcelle N° 3, 4, 6, 8, 22 : 5 600 €, ce montant sera facturé en 2011 si les bois sont vendus
- traçage des lignes de câble en parcelle 19 et 20 (coupe prévues à l'exercice 2012, facturé en 2012 si les bois sont vendus
- réalisation d'une place de dépôts et réfection de la route forestière de la Grande Combe : 25 000 €, possibilité de subvention de 10 000 € au titre du FEADER État et Europe.

Les études et établissement des dossiers de subventions

- étude de la piste de débardage en parcelles n° 15, 16, 17, et 19 : 2 400 €
- établissement d'un dossier de demande de subvention pour la création d'une piste de débardage en parcelles n° 15, 16, 18 et 19 : 600 €
- établissement d'un dossier de demande de subvention pour la création d'une aire de stockage et restauration de la route forestière de la Grande Combe : 600 €

Le bilan prévisionnel s'établit ainsi :

Recettes :	68 115 €
Dépenses	70 174 €
Bilan sans aides	-14 519 €
Bilan avec aides	- 2 059 €

Le conseil municipal étudiera ce programme et décidera lors de la préparation budgétaire des travaux retenus au titre de l'exercice 2011 sachant que l'ONF s'engage à ne facturer certaines de ses prestations de maîtrise d'œuvre qu'après la vente du bois.

## Point n° 3 : Plan d'alignement Intermarché.

Dans le cadre des travaux du nouveau permis de construire obtenu par la SAS VION, le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan d'alignement permettant la réservation d'une emprise communale pour la création d'une circulation piétonne depuis la RD 925 jusqu'à l'entrée du parking du magasin.

## Point n°4 : SCOT Arlysère

Le document d'orientations générales a été approuvé le 22 décembre 2010,

Lors de l'élaboration du SCOT, en accord avec la mairie d'Hauteluze et le bureau d'étude chargé de mettre en forme le DOG, il avait été convenu de contenir le développement touristique à 3100 lits sur l'ensemble du périmètre du SIVOM et de laisser à l'initiative des communes la gestion des implantations. Ce principe n'a pas été retranscrit sur les cartes annexes du DOG. Une demande de correction sera adressée au Président du SCOT Arlysère. Des compléments d'informations seront également demandés sur les préconisations particulières citées en page 18.

Ce document est consultable sur le site [www.scot-arlysere.org](http://www.scot-arlysere.org).

## Point n° 5 : Maîtrise d'œuvre réhabilitation de l'ancienne poste.

La commission d'appel d'offres a examiné les deux réponses reçues lors de cette consultation. La phase de négociation avec les candidats n'est pas terminée. M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le candidat le mieux disant.

**Point n° 6 : Rendu de l'étude urbanistique de M. Michel FABRE concernant BISANNE 1500**

M. le Maire présente les principes d'aménagement préconisés par le cabinet d'urbanisme afin de créer un cœur de station et liste les aménagements prioritaires dont la faisabilité financière doit être étudiée sur la période 2011-2014 :

- 1- création de locaux commerciaux et d'une salle communale (dans bâtiment Améria),
- 2- aménagements paysager avec jeux d'enfants pour l'été, pose de barrières bois devant le « front de neige », fleurissement de cet espace,
- 3- déplacement de la route devant le « front de neige »
- 4- cheminement piétonnier entre les Balcons du Mont Blanc et l'immeuble Améria, création d'éclairage public.
- 5- Achèvement du parking Ouest : pose de revêtement concassé
- 6- Cheminement piétonnier entre la Perle des Alpes et les Balcons du Mont Blanc; création d'éclairage public et de réseau d'eau pluviale.

**Questions diverses :**

Lecture de la lettre des enseignants des collèges et lycées du bassin albertvillois suite aux suppressions de postes d'enseignants envisagées par le ministère de l'éducation nationale.

Une réunion de préparation budgétaire aura lieu le vendredi 25 avril 2011 à 20 h 00, sous réserve de la communication des dotations de l'État aux communes,

La séance est levée à 0 h 08 minutes.

**Prochain conseil municipal le jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2011 à 20 heures (vote du budget 2011)**

Le Maire,  
Emmanuel HUGUET

